

**A TOUTES LES PERSONNES VIH-POSITIVES  
VENANT AUX ETATS-UNIS POUR ASSISTER A LA REUNION DE HAUT NIVEAU 2006  
SUR LE SIDA**

*Ce recueil de conseils a été préparé par Vishal Trivedi, directeur du projet immigration à la GMHC – service juridique, New York, NY.*

***Le but de cette note est d'attirer votre attention sur la complexité des lois et politiques d'immigration des Etats-Unis en matière d'infection VIH.***

*Cette fiche se veut purement informative et ne doit pas être considérée comme un conseil d'ordre juridique. Nous vous recommandons de solliciter un conseil juridique si vous envisagez de vous rendre aux Etats-Unis.*

**I. Politiques d'immigration des Etats-Unis vis-à-vis des personnes VIH-positives**

- La loi d'immigration et de nationalité –section 212 (a)(1)(A)(i)- considère comme inadmissibles les candidats à un visa ou une admission aux Etats-Unis s'ils présentent « une infection contagieuse ayant un impact en termes de santé publique ».
- L'infection à VIH est classée comme « une infection contagieuse ayant un impact en termes de santé publique ».
- La loi fournit des dérogations à des personnes VIH-positives dans certaines situations.
- Ces dérogations sont discrétionnaires et attribués au cas par cas.
- Le ministre de la justice des Etats-Unis a qualifié la « Réunion de haut niveau 2006 sur le SIDA » d'événement type pour lequel une dérogation sera disponible (« dérogation VIH pour la réunion de haut niveau »).
- Le texte de la politique relatif à la « dérogation VIH pour la réunion de haut niveau » publié par le service de sécurité intérieure<sup>1</sup> et le département d'état peut être obtenu en adressant un email à Vishal Trivedi de GMHC à vishalt@GMHC.org.

Les participants VIH-positifs de la réunion de haut niveau 2006 sur le SIDA devraient savoir que :

Si la « dérogation VIH pour la réunion de haut niveau » vous permet d'entrer aux Etats-Unis tout en étant VIH-positif et sans que ceci soit mentionné de manière permanente sur votre passeport, cependant, comme vous le verrez à partir de la discussion ci-dessous, toute candidature à l'entrée en territoire américain exige la révélation du statut VIH et cette information appartiendra désormais au gouvernement américain.

**II. Si vous sollicitez une « dérogation VIH pour la réunion de haut niveau »**

- Que la dérogation vous soit accordée ou refusée lors de votre demande de visa B-1/B-2, il faut garder à l'esprit que votre nom peut être entré et signalé comme VIH-positif dans le système de recherche et de soutien consulaire (CLASS) et/ou dans le système d'application des communications du ministère des finances (TECS).

---

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 2003, les fonctions du service de naturalisation et d'immigration (INS) en matière d'administration et de mise en œuvre de l'acte sur l'immigration et la nationalité ont été transférées au nouveau département de sécurité homeland (DHS) créé par l'acte de sécurité homeland de 2002. Les responsabilités de l'INS ont été assurées par trois organisations au sein de DHS : les services de citoyenneté et d'immigration des Etats-Unis (USCIS), le renforcement de l'immigration et des douanes (ICE) et les douanes et la protection des frontières (CPB).

- Le système CLASS est une base de données utilisée par le département d'état des Etats-Unis afin de faire des « vérifications d'identité » des candidats à un visa dans une ambassade ou un consulat hors des Etats-Unis.
- Le TECS est un index informatique qui relie les terminaux de télécommunications situés dans les institutions de lutte contre la criminalité du ministère des finances sur tout le territoire américain.
- TECS est utilisé par les douanes et la police des frontières, les services de citoyenneté et d'immigration, le département d'état et le ministère de la justice.
- Si votre nom est entré et signalé dans CLASS et/ou TECS comme VIH-positif, vous risqué d'être définitivement interdit d'entrée aux Etats-Unis.

### **III. Si vous ne sollicitez pas une « dérogation VIH pour la réunion de haut niveau »**

Si vous êtes VIH-positif et que vous ne sollicitez pas une « dérogation VIH pour la réunion de haut niveau » et obtenez un visa B-1/B-2 (ou participez à un programme de dispense de visa), plusieurs possibilités peuvent se présenter lors de votre entrée aux Etats-Unis :

- Si les autorités américaines présentes sur les lieux de votre entrée ne connaissent pas votre statut VIH, vous pouvez être admis en tant que visiteur temporaire et autorisé à y séjourner au maximum six (6) mois.
- Si vous entrez grâce à un programme de dispense de visa, vous recevrez le formulaire I-94W avant votre arrivée aux Etats-Unis. Ce formulaire vous demandera si vous n'avez jamais été atteint d'une « infection contagieuse ayant un impact en termes de santé publique » (sachant que le VIH est considéré comme tel par les services de nationalité et d'immigration des Etats-Unis).

Si les autorités américaines du lieu d'entrée sur le territoire vous soupçonnent d'être VIH-positif (ou si vous avez répondu « oui » à la question précédente du formulaire I-94W), il peut vous arriver les choses suivantes :

- Etre soumis à une inspection secondaire<sup>2</sup> et interrogé par un agent du service de la sécurité intérieure ; et/ou
- Subir une inspection différée<sup>3</sup> ; ou
- Etre invité à renoncer à votre candidature à une entrée aux Etats-Unis<sup>4</sup> ; ou
- Etre soumis à une procédure d'expulsion accélérée<sup>5</sup> ; ou
- Etre mis dans un centre de détention du service américain de sécurité intérieure et détenu jusqu'à ce que vous soyez entendu par un juge de l'immigration.

De nombreuses personnes placées en inspection secondaire refusent de reconnaître qu'elles sont VIH-positives. A ce stade, il est recommandé de demander l'assistance d'un avocat. **Si vous êtes mis en inspection secondaire, en inspection différée ou dans un centre de détention, vous avez le droit de réclamer un avocat pour une assistance juridique et il faut user de ce droit.**

---

<sup>2</sup> L'inspection secondaire consiste à vous retirer de la file « d'inspection primaire » où vous êtes examiné en vue de votre admission sur le territoire américain afin d'être interrogé plus longuement.

<sup>3</sup> L'inspection différée consiste à vous laisser « physiquement » entrer aux Etats-Unis, mais sans être « officiellement admis » en vue d'une immigration. On vous demande alors de vous rendre dans un bureau des douanes et de la police des frontières pour un entretien avec un responsable afin de déterminer votre éligibilité à l'admission.

<sup>4</sup> Si vous renoncez à demander un visa d'entrée aux Etats-Unis, vous serez immédiatement renvoyé dans votre pays.

<sup>5</sup> Le removal expedited ou l'expulsion accélérée a été autorisé par le congrès américain en 1996 ; il consiste à autoriser les inspecteurs de l'immigration à émettre un ordre de RE vis-à-vis des personnes qui sollicitent une admission aux Etats-Unis qui sont jugée être en infraction flagrante de la loi. Un ordre de RE vs empêchera de rentrer aux Etats-Unis pendant une période de cinq ans.

Ne pas fournir les informations requises concernant votre statut VIH par le département de sécurité intérieure peut-être considéré comme une fausse déclaration ou une escroquerie au visa.

#### **IV. Voyageurs VIH-positifs transportant des médicaments aux Etats-Unis**

La politique écrite des services d'immigration en ce qui concerne les visiteurs munis d'un visa B-1/B-2 a longtemps stipulé que<sup>6</sup> :

1. On ne demande pas à un visiteur lors de l'inspection primaire s'il est inadmissible pour raison médicale (y compris le VIH/SIDA).
2. Un visiteur ne peut être détenu pour raisons médicales en se basant simplement sur ses réponses aux questions, posées par un inspecteur de l'immigration, relatives au but du voyage aux Etats-Unis (si par exemple, vous déclarez que vous venez aux Etats-Unis assister à une conférence sur le VIH/SIDA).
3. Un visiteur ne peut pas être détenu parce qu'il est en possession de littérature liée à l'inadmissibilité pour raisons médicales (ordonnance de médicaments, matériel de prévention, etc.).

**Attention** : malgré cette politique, les inspecteurs de l'immigration détiennent fréquemment des visiteurs VIH-positifs après avoir découvert des boîtes de médicaments du VIH clairement étiquetées comme telles.

#### **V. Causes d'inadmissibilité des candidats à un visa, y compris le VIH**

**Attention** : Les questions suivantes figurent toutes sur le formulaire de demande de visa OF-156. **Si vous répondez « oui » à l'une quelconque de ces questions, le visa peut vous être refusé.**

Votre admission peut-être refusée si :

1. Vous avez été atteint d'une infection contagieuse ayant un impact en termes de santé publique, ou d'une infection physique ou mentale dangereuse ou avez été un consommateur de drogue.
2. Vous avez été arrêté ou détenu pour un délit ou un crime même si vous avez bénéficié d'un pardon, d'une amnistie ou d'une autre mesure juridique. Vous avez légalement distribué ou vendu de la drogue ou été prostitué(e) ou proxénète.
3. Vous voulez entrer aux Etats-Unis dans le but de violer les restrictions à l'exportation, mener des activités subversives ou terroristes ou tout autre but illégal. Vous êtes un membre ou un représentant d'une organisation terroriste telle que définie par le Secrétaire d'état des Etats-Unis. Vous avez participé aux persécutions dirigées par le gouvernement nazi d'Allemagne. Vous avez participé à un génocide.
4. Vous vous êtes déjà vu refuser l'entrée aux Etats-Unis, vous êtes sous le coup d'une procédure d'expulsion, ou vous avez tenté d'obtenir un visa ou un autre bénéfice lié à l'immigration ou avez aidé d'autres personnes à le faire de manière illégale (fraude ou fausse déclaration délibérée). Vous avez fréquenté une école primaire américaine avec un statut d'étudiant (F) ou un établissement secondaire sans rembourser cette école après le 30 novembre 1967.
5. Vous avez quitté les Etats-Unis ou êtes resté à l'étranger pour éviter le service militaire.
6. Vous avez retiré la garde d'un enfant citoyen américain, hors des Etats-Unis, à une personne qui en avait obtenu la garde légale d'un tribunal américain ; voté en violant une loi ou un règlement ; ou renoncé à la citoyenneté américaine pour éviter l'imposition.

---

<sup>6</sup> Voir le mémorandum des commissaires à l'immigration publié le 18 septembre 1990 : « Inspection relative à l'exclusion pour raisons médicales ».

**Attention** : Dans le passé, des travailleurs du sexe se sont vus refuser l'admission aux Etats-Unis quand ils déclaraient leur profession sur le formulaire de demande de visa ou lorsqu'ils étaient interrogés par les agents du service de sécurité intérieure sur leur lieu d'entrée.

La GMHC est une association à but non lucratif, soutenue par des bénévoles et à base communautaire, qui s'est engagée à être le leader national en matière de lutte contre le SIDA. Notre mission consiste à freiner la propagation de VIH, à aider les personnes vivant avec le VIH à préserver et à améliorer leur santé et leur autonomie, et à faire en sorte que la prévention et la prise en charge du SIDA restent une priorité nationale et locale urgente. Dans l'accomplissement de cette mission, nous resterons fidèles à notre héritage en luttant contre l'homo phobie et en affirmant la dignité humaine de tous les homosexuels masculins et féminins.

Gregg Gonsalves  
Directeur du plaidoyer pour le traitement et la prévention  
GMHC  
119 West 24<sup>th</sup> Street  
New York, NY 10011  
Tel : 212-367-1169  
Portable : 646-250-8130  
Fax : 212-367-1235  
Email :  
[greggg@gmhc.org](mailto:greggg@gmhc.org)  
[Gregggonsalves@earthlink.net](mailto:Gregggonsalves@earthlink.net)  
[Gregg.gonsalves@gmail.com](mailto:Gregg.gonsalves@gmail.com)

